

La temporalité de l'Etat réactif

Élites d'urgence et résistance à l'entropie dans les politiques éducatives au Maroc

Ben Ahmed Hougua, Enseignant chercheur, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès, Maroc.

Résumé

Cette recherche aborde la question de la production des politiques éducatives au Maroc sous le regard croisé de deux paradigmes émergents en matière d'analyse de l'action publique. Le premier concerne la notion de l'élite des politiques publiques. Il est développé par William Genyies dans le cadre de ces travaux sur la sociologie des élites et de l'action publique. Le deuxième paradigme porte sur le concept des temporalités d'urgence qui caractérisent désormais l'agir de l'Etat en action et rompent avec l'analyse séquentielle linéaire. Le terrain investigué par la recherche affiche un recours régulier des élites de l'action publique éducative aux mesures d'urgence au titre de vecteur de dépolitisation d'un secteur qui a toujours échappé, depuis l'indépendance à la volonté générale.

Mots clés

Elites- Politiques publiques- Temporalité- Urgence.

Abstract

This research deal with the question of the production of education policies in Morocco in light of two emerging paradigms in the analysis of public action. The first concerns the notion of the elite of public policy. It is developed by William Genyies as a part of his work on the sociology of elites and public action. The second paradigm relates to the concept of emergency temporalities which now characterize the action of the State in action and break with linear sequential analysis. The field investigated by the research shows regular use of emergency measures as a vector of depoliticization of a sector which has always escaped to the public deliberation since independence.

Keywords

Elites- Public policies- Temporality- Emergency.

Introduction :

Le statut du politique, dans l'acception représentative du terme, ne jouit de bonne audience ni dans les toiles de sens tissés dans l'expérience vécue par l'homme ordinaire ni dans les représentations des cercles technobureaucratiques, ni également dans la praxis politique des hautes autorités du royaume. Là où le besoin ostentatoire du politique remplit une fonction de façade et où les anathèmes de l'efficacité et de l'incapacité l'éclaboussent sans pitié, pour lui substituer les mérites cosmétiques de la pragmatique, de la transcendance et de la neutralité d'une technocratie supposée détentrice d'un savoir-faire imprégnée par la morale du bien public, l'on pourrait s'attendre à ce que les modes de gouvernement de l'Etat en action, fassent peu de place aux élites politiques issues des urnes.

En effet, si les politiques publiques constituent un domaine dans lequel l'exercice de l'influence se met partiellement à nu, la sociologie politique des acteurs qui s'en emparent et de ceux qui s'en dessaisissent, donne une image sur les modalités à travers lesquelles l'Etat, qui se dit en transition, traite l'extension du périmètre de la légitimité démocratique.

La dépolitisation ou plutôt la dé-partisanation de l'action publique n'est pas pour autant tributaire des impératifs induits par les effets pervers de l'agenda de la gouvernance qui offre quand même, des prétextes forts en faveur de la construction apolitique du processus décisionnel. Le projet démocratique embryonnaire cède le pas à une représentation urgente de l'action publique, violant la temporalité de la production procédurale des biens publics.

Dans un contexte marqué par l'imposition aux forces politiques de s'inscrire dans la marche vers le sinistrisme, la culture du pouvoir ménage ses astuces, sous couvert de l'habillage de la gouvernance, pour limiter l'étendue de l'action de la représentation politique à la définition autonome de la décision. La découverte tardive des vertus du gouvernement représentatif est soudainement contrariée par le lexique de l'effectivité, de la rapidité et de la compétence. Ce qui n'a pas manqué d'avoir des conséquences sur la configuration et le profil des élites qui tiendraient en main les ficelles de l'action publique.

L'enseignement est l'un des secteurs où l'assignation des élites apolitiques au pilotage des politiques publiques est plus significative. En dépit de son aspect extrêmement politique, étant donné qu'il est le problème de tout le monde, l'enseignement est constitué dans le discours officiel comme un domaine qui devrait transcender les aléas des conflits politiques et idéologiques, pour s'inscrire dans le cadre de visions perspectivistes. Cette position, qui vient d'être institutionnalisée dans le cadre du conseil supérieur de l'éducation et de la formation, a été souvent instrumentalisée dans la direction d'attribuer à certaines catégories sociales, des fonctions particulières dans la définition et l'opérationnalisation des orientations générales en matière des politiques éducatives. L'émergence d'élites jouant un rôle crucial au principe d'agendas politiques et de choix éducatifs, est assortie d'un affranchissement non seulement par rapport au contrôle démocratique, mais également face aux standards de la bonne gouvernance dont on se réclame.

Le programme d'urgence entamé entre 2009-2012 est un programme sectoriel qui contrarie cette vision prospectiviste au fondement de la dépolitisation institutionnelle et technocratique des politiques éducatives. Malgré son échec officiellement reconnu, le programme a été mis à l'abri de toute reddition des comptes.

Ce travail se veut une contribution à l'explicitation de la configuration des élites qui ont effectivement contribué à la définition de l'action publique de l'urgence en matière éducative (II). Cette explicitation passe à travers la présentation d'un aperçu sur les principes qui commandent la division du travail dans les espaces professionnels entre les élites porteuses de ressources culturelles et sociales différentes (I).

I. La division du travail et la structuration du champ des élites : le poids de l'effet Gershenkron

La connaissance des mécanismes qui se chargent de l'assignation différentielle des filières élitistes serait de nature à renseigner sur les orientations professionnelles formant le siège différentes espèces de capitaux. Elle donne un aperçu élémentaire sur ce qui amène certaines catégories d'élites à rejoindre un secteur sans enjeux individuels majeurs.

1. La sociologie des élites comme préalable à la sociologie des élites du politique : Notes sur les élites des politiques éducatives

L'institution publique de l'action pédagogique et la délégation de l'autorité nécessaire à l'exercice du travail pédagogique sont la caractéristique fondamentale de tout système éducatif, chargé d'inculquer un arbitraire culturel socialement jugé comme légitime. Les politiques éducatives s'acquittent de définir cet arbitraire, de jure et de facto, en prévoyant à la fois son mode d'imposition ainsi que le public auquel il est imposable. Les liens entre les rapports de sens scolairement inculqués et les rapports de force objectifs expliquent pourquoi les politiques éducatives font l'objet de conflits incessants entre les groupes sociaux. L'enjeu principal réside dans la lutte sociale et politique pour le monopole de la définition de la violence symbolique, celle qui consiste principalement à inculquer aux jeunes générations un système de sens tout en occultant les conditions sociales arbitraires qui le sous-tendent (Bourdieu et al, 1970).

Toutefois, en dépit de l'importance sociologique et politique des enjeux du système éducatif, Il est frappant de constater que les élites prestigieuses du royaume n'y prêtent pas beaucoup d'intérêt. Elles préfèrent s'installer dans les secteurs stratégiques les plus rentables comme la haute bureaucratie des finances ou les sièges prestigieux des entreprises et des offices publics et semi-publics. Comme l'illustre Ali Benhadou, l'interaction entre l'argent, le diplôme et l'appartenance socioéconomique fait l'économie de l'assise multifactorielle de l'ascension élitiste au Maroc (Benhaddou, 2009). Et lorsqu'une élite noble s'introduit dans le processus décisionnel d'une politique éducative, c'est à travers la voie royale qu'elle le fasse et c'est en termes de délégation régaliennne qu'elle agisse sur la fabrique de l'action publique éducative dont les grandes lignes sont fixées d'en haut.

Certes, le marché des actions pédagogiques n'est pas suffisamment unifié, laissant de la sorte la possibilité aux privilégiés de forger ailleurs les ressources culturelles exigibles par les carrières de pouvoir, Mais la gestion des rapports de force et le besoin d'étatisation de la société obligent à soumettre la majorité des profanes aux politiques éducatives dont la fabrication est confiée aux élites intra et extra-éducatives, élites qui sont souvent dignes de confiance auprès des hautes autorités.

Il y a lieu de souligner l'existence de deux mécanismes qui commande l'assignation aux fonctions élitaires :

Le premier s'attache au fait que chaque champ social vaut ce qu'il mérite en termes d'élite au regard de la valeur qui lui revient dans le champ global du pouvoir (Bourdieu, 1998). Il en résulte une division du travail entre les élites, qui rappelle la pertinence de la démarcation durkheimienne des enjeux de chacune (Durkheim, 1991, p. 249).

Dans l'esprit de Durkheim, la différenciation fonctionnelle paraît apporter une solution tactique aux tensions sociales engendrées par la multiplicité des coureurs et la limite arithmétique des postes à pourvoir (*Ibid*, p.153). Cependant, l'orientation à la valeur marchande de chaque secteur est loin de s'expliquer entièrement par le tempérament psychologique, comme le laisse entendre une lecture psychologisante de la division du travail

social. Les enjeux d'un champ professionnel et sa valeur sociale et symbolique semblent exercer une fascination inégalement accessible parmi les corps élitaires. Car là où certains disposent socialement de la liberté de choix sur les offres du marché, les autres vivent le parcours professionnel en subissant une double négation qui fait de la nécessité vertu, c'est-à-dire, en aimant l'inévitable et en refusant ce qui leur est refusé. D'où la pertinence de l'effet *Gershenkroun* (Bourdieu, 1987, p.53) signifiant que dès le moment où les juristes ont conquis leur autonomie par rapport aux princes, chacun a commencé à diviser sa spécialité de manière à être le premier à son village au lieu d'être le second à Rome. Les stratégies rationnelles des élites, leurs manœuvres et leurs conduites donnent pratiquement lieu à cette division fonctionnelle, tout en anticipant au maximum possible, ses conséquences perverses. Les demandes et les aspirations des uns et des autres sont souvent ajustées conformément aux enjeux que le capital ou les capitaux détenus, permettent de conquérir. Cette adéquation entre les enjeux de chaque champ et les stratégies des acteurs représente le deuxième mécanisme à travers lequel s'opère l'affectation des élites. Ici, la logique des choses implique que le capital va au capital et que les divisions objectives tendent à se reproduire, non seulement au niveau du capital certifié, mais également dans les divisions bureaucratiques et technocratiques donnant accès à la définition solennelle de l'action publique. Or, celle-ci n'est pas sans lien qui peut être direct ou indirect avec une espèce particulière de conatus élitaires ayant pour objectif de perpétuer l'être social et politique des détenteurs des ressources, susceptibles d'influencer le processus décisionnel.

Les mécanismes politiques et sociaux d'assignation aux statuts professionnels et technocratiques opèrent un tri, à la façon du démon de Maxwell, entre les particules lourdes qui vont aux secteurs lourds et les particules légères tout en maintenant l'écart qui varie entre elles, en raison directe avec le capital social.

Dans un contexte socioculturel profondément traversé par le liage social ou le "*Bonding social capital*" selon l'expression de Putnam (Putnam et al, 2002), le triptyque constitué de la compétence, du mérite et de la concurrence pure et parfaite bute non seulement contre la ténacité des sentiments primordiaux issus des liens primaires s'inscrivant dans ce que les anthropologues appellent "*The amoral familism*" (Banfield et al, 1958), mais se heurte également aux effets culturels et politiques du collectivisme vertical (Houguia, 2015). Dans sa typologie sur les modèles des comportements émanant de l'imbrication des structures d'organisation sociale et celle du système politique, Antony Oberschall construit le clientélisme et le favoritisme comme la manifestation de l'interaction entre les variables de la segmentation politique et le collectivisme segmentaire (Oberschall, 1973, p. 119-123). Le produit anthropologique de cette construction typologique n'est pas sans lien avec la réalité sociale et politique des élites au Maroc (Waterbury, 1977).

En réalité, la part de l'élite prestigieuse qui revient au système éducatif demeure généralement faible. L'attractivité qu'il exerce sur le marché des élites se voit limitée par la dévaluation des enjeux individuels qu'il présente et la modestie des ressources et des biens culturels qu'il permet de s'approprier. Une raison pour laquelle, il est davantage investi par les descendants des classes moyennes qu'il a largement contribué à créer pour les besoins de fonctionnarisation et de soutien politique (Cohen, 2004). Incapable de mener la compétition sur des enjeux sublimes faute de ressources adéquates, les hauts fonctionnaires du système éducatif, issus en général des couches moyennes de la société, subissent inévitablement l'effet de *Gershenkroun* en choisissant d'être les premiers dans leur secteur au lieu de se voir déclassés dans les rouages complexes des bureaucraties influentes. Cependant, le processus d'importation des élites extérieures au ministère de l'éducation les réduit aux positions inférieures dans la fabrique des politiques éducatives.

Bien que cette objectivation des principes qui régissent le marché des élites, s'inscrive dans sa globalité dans la sociologie des élites, elle n'est pas pour autant inutile pour initier la sociologie des élites de l'action publique éducative. Contrairement à une idée qui risque d'être reçue, s'il n'y a pas d'opposition radicale entre les deux approches, l'épistémologie aurait visiblement tort de vouloir donner l'impression d'une différence substantielle entre la sociologie des élites et celle des élites des politiques publiques.

Si l'approche décisionnelle développée par Robert Dahl et ses successeurs (Dahl, 1961 ; Domhoff, 1967 ; Field et al, 1980) présente le mérite de nuancer sociologiquement les acteurs qui prennent effectivement part au processus décisionnel, il y a lieu de s'interroger sur le rapport causal que ce processus entretient avec les positions d'influence. Lorsque les groupes les plus réputés exercent une mainmise sur la définition concrète de l'action publique, les différences entre l'élite tout court et l'élite des politiques publiques tendent généralement à s'effriter. La situation tombe alors sous la conception que se fait Putnam de l'élite comme acteurs occupant des positions influentes et disposant de la capacité d'influencer concrètement les décisions politiques (Putnam, 1976).

Pour découvrir les différences, il faut prêter attention aux contextes et aux types des politiques publiques qui se voient investies par des groupes émergents, porteurs de nouvelles visions du monde (Muller, 2000). Ce qui veut dire que le regard à travers la serrure des figures instituées ne permet pas toujours de rendre compte de la multiple nature des initiateurs de l'action publique. Cependant, il y a de fortes raisons qui poussent à croire que la durabilité des liens significatifs entre la position et la décision dépend de la profondeur et de la tradition de l'exercice du pouvoir dans chaque régime politique et ses stratégies. Certes, comme l'affirme William Genieys, la position constitue un point de passage obligé pour dévoiler le réel qui pèse lourdement sur le façonnement de la décision (Genieys, 2006), mais il s'agit de traquer l'espèce de position, notamment apolitique, qui se transmue en ressources dans l'accès compétitif à la décision. Dans le cas des politiques éducatives, les positions relatives à la représentation politique ne mènent pas forcément à la prise en main de la chose éducative.

2. Les élites des politiques éducatives au Maroc : une structure quasiment invariante

A l'inverse des régimes démocratiques où le phénomène élitiste participe d'un processus politique pour le moins insoumis au contrôle d'une élite puissante, mais plutôt ouvert au pluralisme et à la différenciation (Genieys, 2012), le statut de celles-ci dans un régime à pluralisme limité, s'accommode d'une variété de situations que l'on peut ramener, non sans risque de réductionnisme, à un brouillement de critères empiriques en mal correspondance avec la définition axiomatique qu'en donne la sociologie des élites (Genieys, 2011). Comme l'affirme Birnbaum, la tendance d'un régime politique à la transcendance, dépend de sa capacité de création ou de cooptation des élites *ad hoc*. Ce qui fait qu'à chaque type d'Etat correspondent des élites politiques et bureaucratiques spécifiques (Birnbaum, 2008).

Comparées à leurs semblables dans les régimes dictatoriaux, les élites des régimes à pluralisme limité présentent, selon Juan Linz, les attributs d'une performance académique ou bureaucratique brillante en plus d'une hétérogénéité sociale, idéologique et politique. Alors que le profil des jeunes technocrates est souvent sollicité pour remplacer les anciennes élites récompensées par des postes honorifiques, les figures intellectuelles sont exclues (Linz, 1964). Toutefois, ce montage idéal-typique appelle à être vérifiée en prenant acte des variables relatives aux dimensions séculières ou traditionalistes du régime politique. A cet égard, les travaux qui ont exploré le champ des élites dans le système politique marocain, ont objectivé avec profit l'emprise qui revient à la société de cour dans l'assignation à la condition enchantée ou désenchantée de l'élitisme politique (El Maslouhi, 2009).

Peu importe la prouesse de la trajectoire individuelle et ses manifestations sociographiques, le sérail joue en filigrane la fonction d'autorité de légitimation dans les rites d'institution politique ou bureaucratique qui se soldent par le triomphe des valeurs de l'intégration des élites, décidées d'en haut (Saaf, 1992). Toutefois, l'ascension vers les centres de décision exige, en plus de l'ancrage généalogique (Waterbury, 1970), l'accumulation d'une part non moins importante du capital culturel prestigieux (Vermeren, 2002).

Il convient de mentionner que les études ayant porté sur la problématique de la relation entre l'éducation et la fabrication de l'élite ont été abordée sous le prisme du rôle qu'avait joué la fréquentation des grandes écoles, notamment françaises, dans la conduite aux carrières de pouvoir au Maroc. Le rôle des écoles créées par Lyautey au fils de notables sont également mentionnées (Rivet, 1988 ; Benhlal, 2005). L'arrière-plan épistémologique de ces études fait une grande place à l'influence du structuralisme génétique dans le décryptage des logiques familiales, notabiliaires et socioculturelles qui mènent aux postes de responsabilité. Dans cette mouvance empirico-épistémologique, la sociologie de l'éducation était considérée comme un grand chapitre de la sociologie politique du pouvoir (Bourdieu, 1989, p. 13). L'essentiel de la recherche consistait à saisir les élites à travers la grille des institutions qui les façonnent et les secteurs subétatiques dans lesquels elles se déploient, tout en soulignant la magie décisive de la main invisible du Makhzen. L'étude des élites qui se chargent concrètement de la fabrique des politiques éducatives était éclipsée par l'imposante propension à saisir les réformes de l'éducation en amont, en termes de développement social. Etant un secteur épistémique d'invention récente, notamment dans la tradition politiste francophone, les politiques de l'éducation et leurs élites, ne reçoivent dans la sociologie des élites en action que des connotations sténographiques. Ce constat se dévoile à l'examen des écrits sur l'histoire des politiques éducatives où la dynamique élitiste à la base de la décision publique en la matière, constitue un impensé spectaculaire. Du point de vue des ingrédients d'une approche positionnelle, la reconstruction historique des élites des politiques éducatives permet d'identifier trois segments dominants. En dépit des ruptures, des fluctuations et des dysfonctionnements sensibles qui ont caractérisé l'histoire de la réforme au Maroc, ces segments se ramènent sur le plan morphologique aux composantes suivantes :

- Les élites techno-politiques,
- Les élites bureaucratiques : administrative et pédagogique ;
- Les élites spéciales constitutives des commissions *ad hoc*

Ces trois filières d'élites des politiques éducatives constituent le lieu concret de pouvoir qui commande la production des biens culturels pour la société. Les rapports entre les trois composantes ont souvent été aménagés de manière à dérober aux tensions susceptibles de déchirer un secteur qui est toujours en haute tension. L'effet *Gershenkroun* s'emploie à la fois pour séparer les uns des autres selon le poids de chaque partie et les réunir à travers le prisme de la division fonctionnelle. L'attribution différentielle des fonctions de conception, d'opérationnalisation, de supervision et d'exécution, répond aux fonctions de séparation et de complémentarité évoquées plus haut, sans que cela signifie la disparition des oppositions d'intérêts et des visions du monde génératrices de tensions. Tout se passe comme si la division des tâches s'effectue de façon à ce que les charges agressives des économies psychiques soient transférées aux échelons inférieurs. Néanmoins, faut-il retenir que la retenue et l'autodiscipline apparentes des conduites des élites ne se séparent pas de la logique de la cour, logique qui s'exprime par le cadrage assuré par les dispositifs officiels et officieux de la maison du roi. L'on n'est pas autorisé dans les champs bureaucratique et politique d'inventer un appareil conceptuel autonome par rapport au préconstruit, à moins qu'ils épousent la forme d'interprétations interminables. Dès lors, dans le domaine éducatif ou

ailleurs, l'hypertrophie des variantes discursives des acteurs de second ou de troisième ordre, n'est qu'un travail de commentaire qui corrobore une origine unique et singulière.

Dans l'incapacité d'établir des liens avec l'entourage royal, certains segments de la bureaucratie administrative recourent aux partis politiques de la majorité ou de l'opposition, pour solliciter le soutien nécessaire à se tailler un poste de responsabilité influent, permettant d'avoir une emprise sur l'un des aspects exécutifs des politiques éducatives. En effet, bien que la nomination au poste de ministre de l'éducation nationale revête majoritairement une forme apolitique et que la monarchie veille à désamorcer le contrôle partisan sur la bureaucratie administrative, il y a lieu de souligner que c'est dans le secteur de l'enseignement que la bureaucratisation de la politique et la politisation de la bureaucratie sont plus affirmées. Ce qui ne va pas sans engendrer une compétition farouche entre les groupements politiques pour trouver une place dans un secteur historiquement politisé. Du fait du legs historique de ce secteur dans le conflit politique, les partis de l'opposition ainsi que leurs chevilles ouvrières ont joué un rôle fondamental de la politisation de la haute bureaucratie éducative. Le parti de l'Istiqlal et de l'USFP se sont affirmés au détriment des autres groupes politiques. Toutefois, les deux processus fréquents dans la bureaucratie de l'enseignement ne sauraient être interprétés comme une affirmation d'une vision partisane sur le mode de gouvernement des politiques publiques. La recherche de l'appui politique ou l'implantation de personnalités partisans au cœur des circuits décisionnels répondent plutôt à une logique utilitaire qu'à une vision décisionnelle. En dépit des dehors vulgairement pluralistes, l'enseignement demeure un domaine réservé comme nous le verrons ci-après.

A l'intérieur de la bureaucratie administrative de l'éducation nationale, il est possible de faire la distinction entre deux visions souvent conflictuelles : Celle du pôle pédagogique occupé par les hauts fonctionnaires des directions de la vie scolaire et l'autre du pôle dit technique qui embrasse la planification, les ressources humaines, etc.

L'approche pédagogique des politiques éducatives implique que la centralité en matière décisionnelle devrait revenir aux spécialistes de « l'art de l'apprentissage » au détriment de l'aspect technique. La métaphore d'une remorque dont la direction est confiée aux tenants de l'approche pédagogique est souvent souhaitée par les pédagogues. Les autres corps devraient être réduits aux statuts d'auxiliaires. Cependant la réalité du pilotage du système d'enseignement renverse l'équilibre idéal tant souhaité, en affirmant la centralité des défenseurs de la priorité du management.

Les variations du pouvoir décisionnel à l'intérieur de l'élite bureaucratique sont corrélatives des enjeux principaux du système éducatif. La dominance de l'aspect quantitatif sur le qualitatif et la gestion des collectifs, permettent aux planificateurs, aux administrateurs et aux financiers de s'affirmer au détriment des élites pédagogiques. La place que se sont taillées les hauts fonctionnaires de la direction de la planification en premier lieu et des ressources humaines en second dans les circuits décisionnels, a contribué à l'affaiblissement de la vision pédagogique des problèmes de l'éducation, et partant à la réduction de l'efficacité objective et subjectives des cadres des directions portant sur la vie scolaire et l'action pédagogique. La contraction évidente de l'élite pédagogique serait à rattacher sur le plan macro, aussi bien à la limite des ressources allouées à un secteur politiquement considéré comme improductif et aux fonctions sociales d'apathie et de reproduction auxquelles il est censé préparer. Le niveau micro compte également. Le capital culturel dont les élites pédagogiques sont détentrices est socialement construit par leurs adversaires comme étant de faible intensité pour saisir la taille et agir sur la complexité qu'impose la gestion des collectifs. Cette opposition d'images du monde dans lesquelles l'esprit de corps fonctionne à titre de variables prédictive, n'est pas du tout désintéressée. Les gens ont souvent l'habitude de prétendre à l'objectivité tout en occultant leurs motivations profondément intéressées. Parmi ces images, les inspecteurs

pédagogiques et les hauts fonctionnaires à vocation pédagogique, font de l'intérêt de l'élève le cheval de Troie contre les réductionnistes. Un domaine dont ils se construisent l'image de spécialistes sans spécialités. Là aussi, l'effet de *Gershenkroun* fonctionne, mais sans résorber entièrement les tensions collusives. En effet, jusqu'aux environs des années 90, les propositions de réformes émanent de la direction de la planification et revêtent un aspect technocratique (El Merrouni, 1996, p. 224).

Les réformes montrent qu'il n'est meilleur moyen pour éliminer ses adversaires que l'attribution d'une place marginale à leurs domaines de compétence. Un inspecteur d'orientation nous a confiés que même avec la mesure de pluralisation du livre scolaire décidée sous le gouvernement de l'alternance, la gestion pédagogique des choses a fini par basculer vers le registre commercial.

Le deuxième segment des élites des politiques éducatives est constitué de la filière technopolitique, c'est-à-dire du ministre et son entourage technique et politique. L'assignation à la fonction ministrable au Maroc suit dans la majorité des cas, la voie technocratique (El Messaoudi, 1999). La décennie dite de la réforme, caractérisée politiquement par le lancement de l'alternance consensuelle n'a pas échappé au renouveau de ce type d'élitisation sous les gouvernements postérieurs. Mais en tout état de cause, la prise en charge par les commissions *ad hoc* des orientations générales des réformes réduit la fonction décisionnelle du ministre à la position de mise en forme d'agendas politico-éducatifs définis ailleurs, sans que cette mission exécutoire signifie l'absence de toute influence de cette filière sur le processus décisionnel en matière éducative. Quand on devient ministre, l'on a tendance à se faire accompagner d'un cercle moral technique et politique digne de confiance. Etant donnée la provenance de la majorité des ministres de l'éducation du secteur public, l'idée de puiser dans la famille administrative d'origine n'est pas exclue (Sehimi, 1992). Celle-ci se voit attribuer de hautes responsabilités que ce soit dans le cabinet ou à la tête des directions centrales. Ce qui fait qu'il n'est de ministre que collectif (Carcassonne, 1986).

Le regard des observateurs porte souvent sur le pouvoir institué du poste de ministre à tel point qu'on le ramène entièrement, sous le prisme d'un réductionnisme juridique fallacieux, à l'origine unique et exclusive de la décision. Mais le poste de ministre paraît dans certaines de ces dimensions comme un hyper réel construit juridiquement et médiatiquement. Les nécessités de la représentation politique qui l'obligent à se faire souvent rare, donne lieu à l'affirmation silencieuse d'un entourage lui permettant de garder un contrôle concret sur les dimensions bureaucratiques de la décision. Les membres du cabinet, à cheval entre le conseil technique et politique, jouissant d'un maximum de marges de manœuvres avec un minimum de responsabilité juridique, sont les auteurs profanes de la part invisible du processus décisionnel. Ainsi, contrairement aux ruses de la spectacularisation médiatique et la personnalisation juridique du rôle décisionnel du ministre, ses interventions s'apparentent à un travail d'arbitrage entre les propositions faites par ses conseillers et la haute bureaucratie administrative. Il s'agit *in fine* d'un baptême juridique de la décision. Toutefois, il reste que c'est à travers le travail de représentation dans les instances politiques et médiatiques ou auprès d'acteurs veto, que le ministre contribue à travailler la légitimité et l'opportunité de la politique éducative. La partie invisible du processus décisionnel s'effectue ainsi dans l'interaction multiple, non moins contentieuse, entre le cabinet et la haute bureaucratie administrative.

Il faut noter cependant que la production de la décision au niveau de ce segment subit la tension difficilement surmontable entre les considérations techniques et les considérations politiques. L'exigence de la faisabilité technique et l'inscription de la décision dans un contexte politico-médiatique ne vont pas sans influencer le processus décisionnel (Nollet, 2010). Tel que l'exprime Bourdieu, une grande partie de la production dans les champs

sociaux n'est pas destinée aux consommateurs innocents, mais plutôt aux adversaires farouches dans les mêmes champs (Bourdieu, 1980, p. 218-220).

La troisième composante des élites des politiques éducatives est constituée par celles des commissions *ad hoc* créées souvent sur décision royale à l'occasion de chaque entreprise de réforme. Dans ce cadre, il est étonnant de constater que l'annonce des réformes est souvent liée aux discours royaux à la suite desquels des commissions sont créées et des élites spéciales désignées en vue de prendre en charge la traduction des orientations royales en conceptions et cadres cognitifs de la réforme. La composition de ces commissions ne se limite pas aux élites lourdes qui ont fait preuve de prouesses ineffables, mais pour jeter la poudre aux yeux, elle compte également des représentations politiques, syndicales et bureaucratiques.

La présidence ainsi que le pilotage de ces commissions sont souvent confiés aux personnalités de facture professionnelle brillante. À des exceptions rares¹, les personnalités du monde partisan sont généralement évitées. La trajectoire professionnelle du président de la COSEF est indicative dans ce sens. Ancien ingénieur en génie civil de l'École nationale des ponts et chaussées, de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, expert en gestion de projet de l'université de Lille, Abdelaziz Meziane Belfkih, est une personnalité apolitique qui a clôturé son expérience professionnelle et ministérielle riche par l'intégration du cercle des conseillers de Hassan II, avant d'être désigné à la tête de la commission chargée d'élaborer la charte nationale de l'éducation et de la formation. En 2006, il est désigné par Mohamed VI comme président délégué du conseil supérieur de l'enseignement. Le capital professionnel d'Omar Azziman, suit une trajectoire parallèle. De l'avocature, à la diplomatie, de celle-ci à la présidence de la commission consultative sur la régionalisation, en passant par le ministère de la justice. Récemment, il est nommé à la tête du conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Le profil des élites objet de cooptation montre un parallélisme biographique et une régularité de l'excellence. Ce sont des élites stratégiques extra-sectorielles qui peuvent convertir leurs ressources adéquatement en fonction de la position attribuée et de la décision attendue d'eux. Le stock de savoirs pratiques accumulés et la caractéristique d'économies psychiques fondées sur la retenue et l'apolitisme font d'eux des hommes raisonnables et désirables. Ces caractéristiques entrent en résonance avec quelques attributs des élites des régimes autoritaires évoqués plus haut.

Cette catégorie d'élites participe de la dynamique apolitique du processus décisionnel. Les commissions créées pour réformer l'enseignement correspondent à un double processus symbolique d'élitisation :

- Celui de la production de la vérité et du savoir légitime sur les dysfonctionnements d'un secteur officiellement déclaré en défaillance. Les études de terrain et les rapports sont deux instruments majeurs dans ce sens.
- Le deuxième aspect porte sur la production des choix à court et à moyen terme pour la définition des orientations en matière des politiques éducatives.

Ces deux procédés, l'un scientifique et l'autre politique, engendrent une obligation morale pour l'élite techno-politique et bureaucratique. Cette espèce de rappel à la logique de *Gershenkroun*, limite le contrôle des interstices de l'action publique à ce qui est autorisé. Avec la consécration juridique et institutionnelle des sièges des élites spéciales, le Maroc opte pour l'installation d'une élite issue des conseillers du roi, à laquelle sont dévolues des compétences formelles et informelles pour agir sur les orientations des réformes du système éducatif.

¹ L'on renvoie dans ce cadre à la commission présidée par Mehdi Ben Barka et l'autre sous la présidence d'Abdallah Ibrahim après l'indépendance du Maroc.

II. Le programme d'urgence : Les maîtres de la temporalité accélérée de l'action éducative

Le processus décisionnel caractéristique du plan d'urgence est le produit d'une construction collective de la part de trois filières élitistes ayant réussi à l'inscrire dans une pragmatique temporelle qui réduit l'avenir en le condensant dans le présent.

1. La fabrication de l'action publique de l'urgence : L'emprise différentielle des filières élitistes

Dans le fonctionnement du système politique marocain, l'hypothèse de la corrélation entre les politiques publiques et la maison du roi n'est pas difficile à valider, sans que ce constat dépasse entièrement la notion d'élites du politique de sa portée scientifique à la fois empirique et épistémologique. Certes, les grandes réformes éducatives du pays ont souvent été lancées au travers du médium des discours royaux, mais la fabrication concrète des pièces de l'action publique, en matière éducative ou ailleurs, incombe incontestablement à des catégories élitistes dont les positions, les schèmes cognitifs et l'action se donnent comme objet privilégié au regard croisé de la sociologie des élites et celle de l'action publique (Genieys et al, 2008). La distinction établie par Anthony Giddens entre la prise de décision et sa mise en forme permet de rendre compte des groupes d'élites qui influencent le contenu de la décision sur le mode du concret (Giddens, 1975).

Cependant, l'un des problèmes méthodologiques auxquels se heurte la sociologie du processus décisionnel est l'impossibilité de l'objectivation nette de la structure actorielle et non actorielle à travers laquelle se lisent sans ambiguïté les détails multiples de l'acte de décider. La part de l'inconnu, voire de l'arbitraire au sens statistique du terme, occupe une place centrale dans un tel processus. La décision ne pouvant se soustraire à la part de cet arbitraire brillamment explicité dans le modèle de la poubelle où la décision dépend moins d'un schéma rationnel s'imposant à toute séquence d'action que de rencontres fortuites entre facteurs, paramètres et acteurs qui essaient de mettre en ordre ces amalgames (Cohen et al, 1972).

Mais si l'effort de la science sociale réside dans l'élargissement de la sphère du connaissable et la réduction des marges de l'inconnu, la formalisation mathématique du processus décisionnel serait probablement de nature à rendre raison des élites dont les rationalités interviennent sur la fabrication de la décision publique. Au regard des acteurs qui y prennent part et les conditions objectives et subjectives qui lui sont favorables, la décision en matière de l'action publique éducative peut être synthétisée, grâce à l'équation de la régression linéaire multiple, de la façon suivante :

$$Y = \beta_0 + \beta_1 \times X_1 + \beta_2 \times X_2 + \beta_3 \times X_3 + \beta_4 \times X_4 + \dots + \varepsilon$$

Où **Y** représente le processus décisionnel, **β_0** les conditions préalables à la décision, **β_1 , β_2 , β_3 , β_4** expriment les coefficients de la régression et **X_1 , X_2 , X_3 et X_4** les acteurs de la décision. **ε** représente les facteurs non pris en compte par le modèle.

En dépit de sa linéarité critiquable (Hébert, 1998), cette équation permet non seulement de simplifier le processus décisionnel, mais également d'étudier comment l'interaction entre les variables choisies, définit le processus décisionnel. Les coefficients **β_1 , β_2 , β_3 , β_4** soulignent la force de chaque variable et définissent l'influence que chaque segment d'élite fait peser sur le processus décisionnel lorsque l'emprise d'autres types d'élites est contrôlée. La valeur significative de chaque coefficient correspond au degré d'affirmation d'une élite dans l'accaparement de la décision au détriment des autres. Seulement, il n'est pas sans utilité de rappeler brièvement que la force prédictive de chaque élite dépend d'un arrière plan de potentiels pluriels insérés dans les propriétés multi-niveaux du système politique à un moment

de son évolution historique. Les processus de transition politique, comme l'illustre Elizabeth McLeish, influence inéluctablement la transition dans les systèmes éducatifs, y compris les modalités de la prise de décision (McLeish, 1998).

En l'absence de données quantitatives nécessaires à l'estimation statistique, ce modèle sera utilisé comme formalisation modeste de la contribution de chaque filière élitiste à la mise en forme de l'action publique éducative. Le plan d'urgence, menée entre 2009-2012 sous l'égide d'un ministre et d'une secrétaire d'Etat technocratiques illustre, en dépit de son étroitesse temporelle, le cas d'un programme public qui peut être appréhendé sous le rapport des élites qui ont pris part à sa réalisation. L'équation de la régression évoquée plus haut est lui est applicable de la façon suivante :

$$\text{L'action publique d'urgence} = \sum \text{des conditions favorables} + (\beta_1 \times \text{Elites du CSE}) + (\beta_2 \times \text{Elites technopolitiques}) + (\beta_3 \times \text{Elites bureaucratiques}) + (\beta_4 \times \text{Acteurs veto}) + \text{Effets d'autres facteurs}$$

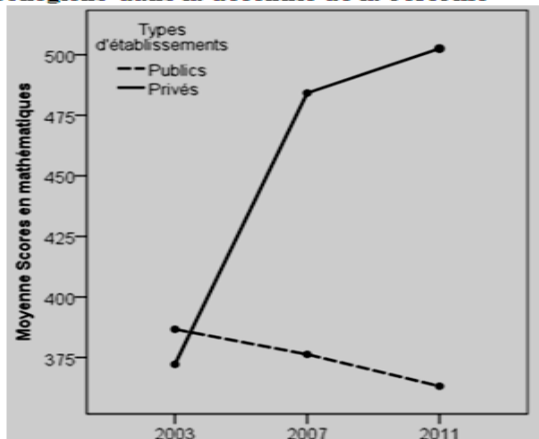
Le processus décisionnel est difficilement concevable sur le mode ex nihilo. Il présuppose l'existence de conditions objectives et subjectives favorables à la prise de décision. C'est ce à quoi renvoie la constante β_0 . Dans la réalité, ces conditions sont inséparables de la construction sociale, politique et médiatique qu'en font les acteurs de façon intéressée ou désintéressée. Les décideurs dénotent souvent une tendance à l'interprétation du réel dans la direction qui favorise la mise sur agenda des problèmes éducatifs symboliquement construits.

Le programme d'urgence qui s'inscrit, selon ses auteurs, dans la lignée de l'accélération de l'achèvement de la réforme éducative amorcée par la charte, repose sur les diagnostics établis par le conseil supérieur de l'enseignement. Mais le préambule du rapport du programme d'urgence reste muet sur deux catégories de données précieuses :

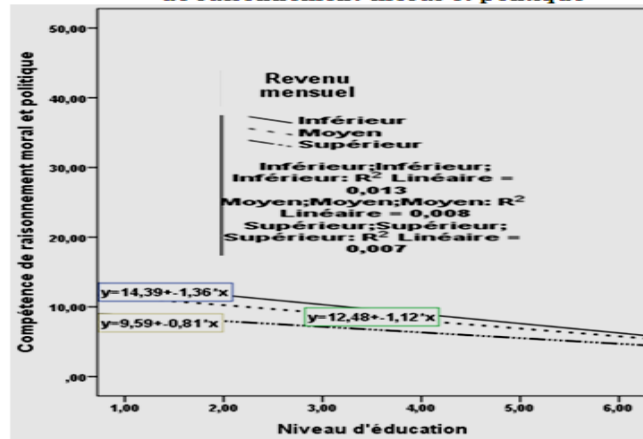
1. Depuis les années 90 du siècle dernier, les politiques de réformes du secteur de l'enseignement sont inséparables de l'ingénierie de la banque mondiale pour la gouvernance et la mise en place des politiques sociales inclusives (El Maslouhi, 2010). Les rapports de cette institution et ses recommandations constituent une véritable fenêtre d'opportunité dont la charte et les programmes ultérieurs portent la marque visible. Mais force est de constater l'absence de tout renvoi par le discours officiel à ce paramètre. L'exposé des motifs des décisions de réformes se limite aux facteurs institutionnels internes comme si la souveraineté oblige.

2. Une défaillance alarmante des compétences cognitives du public scolaire traduisant ce que John Kirby dénomme "*Cognitive motivationnel social syndrome*". Un syndrome traduisant un blocage du développement mental qui a pour conséquence psychologique de convaincre l'apprenant de son impuissance fatale et par conséquent, de son incapacité à poursuivre ses études dans les stades élevés (Kirby, 1984). L'on peut comprendre dans ce contexte politico-pédagogique, le déferlement des enfants des couches urbaines sur le marché éducatif privé pour fuir la dégradation morale et pédagogique du secteur public arabisé (Vermeren, 2011). Par ironie du sort, cette défaillance ne cesse de s'exacerber tout au cours de la réforme d'un secteur déclaré solennellement comme deuxième priorité nationale après l'intégrité territoriale. Sans vouloir trop tarder sur ce constat, il suffit de jeter un coup d'œil sur ce graphique construit dans les données de TIMSS, pour rendre raison de ce que les politiques de réforme ont fait subir à la performance mathématique des collégiens marocains au fil des années dites : "la décennie de l'éducation ":

Graphique1. Performances mathématiques des collégiens dans la décennie de la réforme



Graphique2. Effet de l'éducation sur la compétence de raisonnement moral et politique



Tout se passe comme si la réforme était destinée à la production intentionnelle des inégalités au niveau des compétences cognitives des élèves issues des couches sociales obligées de fréquenter l'enseignement public. La discrimination instituée par le système éducatif rappelle avec profit le concept de Gellner de résistance à l'entropie (Gellner, 1983, p.64-65).

La défaillance constatée ne se limite pas aux performances mathématiques. Elle s'étend également aux compétences de raisonnement moral et politique nécessaire à fonder une société de dialogue et de délibération politique. Le graphique n°2 illustre comment l'instruction contribue à l'affaiblissement de cette compétence lorsque le revenu est contrôlé (Aghbal, 2014).

Outre ces conditions objectives déclarées ou occultées, représentant l'état des lieux préalable à la décision de l'urgence, le modèle s'attaque également au rôle du conseil supérieur de l'enseignement² dont la réinstallation le distancie des expériences des commissions *ad hoc*. Ce conseil qui hérite la COSEF, constitue l'un des espaces où le conseiller du roi passe du travail dans l'ombre à l'activisme institutionnalisé. Loin de s'apparenter à une nébuleuse transformatrice dans le sens où l'entend Christian Tapalov (1999), les élites spéciales, consacrées au sein du conseil, ont officiellement exercée une influence cognitive notable au niveau de l'orientation du programme d'urgence. D'abord en termes de la construction sélective des problèmes éducatifs comme problèmes légitimes ; ensuite, en guise des conceptions structurant les perspectives prioritaires de la réforme dont le programme d'urgence se déclare redevable. Le 5^{ème} axe du rapport du conseil portant sur la "stimulation de l'excellence et de l'initiative" se voit glorifié par le préambule du rapport NAJAH³. Aussi, le point de vue élaboré par le conseil sur le contenu du programme d'urgence⁴ est une manière d'exercer, en aval, un droit de regard sur le produit du gouvernement en matière éducative. Ce droit s'exprime à travers une matrice de substantifs dont la connotation varie entre l'appréciation, l'invitation et la nécessité de faire.

Ces espèces d'intervention sur la définition de l'action publique, autorisent-elles de songer à la posture d'élites stratégiques qui gouvernent effectivement les politiques publiques. Les attributions juridiquement dévolues à cette instance réaménagée dans le cadre du CSEFRS⁵, laisse sérieusement penser à la posture stratégique de cette instance au sens où l'entend

²Réorganisé en 2006 par le Dahir n°1-05-152

³ Rapport NAJAH, 2008, Rapport de synthèse du Ministère de l'Education Nationale : Pour un nouveau souffle de la réforme, p. 3.

⁴Point de vue du Conseil Supérieur de l'Enseignement sur le Plan d'urgence présenté par les Départements en charge de l'Education-Formation, 2008

⁵Le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique est créé en application de l'article 168 de la Constitution et organisé par la Loi 105.12 du 16 mai 2014. Il remplace le Conseil Supérieur de l'Enseignement [tel qu'il a été réorganisé en 2006 par le Dahir n°1-05-152]

Suzanne Keller (Keller, 1963). Peu importe le style constitutionnel qui l'introduit comme organe consultatif, l'idée qu'il se fait de lui-même est importante⁶.

En statuant sur le programme d'urgence, les élites du conseil (CSE) déclarent donner corps aux hautes orientations de Sa Majesté. Or le rapport factuel entre celles-ci et les entendements pratiques auxquelles elles donnent lieu, n'est pas aussi limpide qu'on peut le croire, à moins que la noblesse du conseil soit suffisamment socialisée dans le registre semi-réflexif du syndrome du vizir (Grosrichard, 1979). Certes le langage du pouvoir suprême consiste substantiellement à dire plutôt qu'à faire, pour reprendre ici les termes de la philosophie du langage d'Austin (Austin, 1970), mais il reste que la relation entre les deux actes n'échappent pas aux labyrinthes. Le rapport entre les deux paramètres s'inscrit moins dans une accommodation totale que dans une correspondance de type probabiliste.

Le champ décisionnel dans le cas du programme d'urgence donne lieu à un syncrétisme théorique qui fait valoir la dépendance au sentier, au niveau de l'étage supérieur du "*décision taking*". Mais cela n'empêche l'existence d'un changement dans la manière de percevoir la gestion des problèmes de l'éducation. En effet, depuis la fin des années 90, l'ouverture des fenêtres d'opportunité par les rapports de la banque mondiale et l'affirmation des paradigmes cognitifs basés sur le nouveau management public, ont contribué au changement graduel qui fait moins de place à la thèse d'accumulation des anomalies qu'à celle d'une transposition paradigmatique fondée sur l'influence de la mode managérielle.

Dans le discours des élites de l'urgence, la réussite du programme est subordonnée à la transformation en profondeur des modes de gestion (la gestion axée sur les résultats, la démarche projet,...etc.). Et c'est autour de ce nouveau référentiel que se sont articulés les segments dominants des élites technopolitiques et bureaucratique composant les variables X2 et X3 dans le modèle formel précité. En effet, en dépit de l'imposition des élites spéciales dans la formulation des principes directeurs de la réforme, sa déclinaison opérationnelle laisse une grande marge de manœuvre aux élites technobureaucratiques dans l'opérationnalisation, l'exécution et le suivi de l'action publique de l'urgence. Notant en passant que la conception des 25 projets constitutifs de ce programme public, destiné à agir sur les dysfonctionnements du secteur a été confiée, non pas aux professionnels de l'éducation, mais aux entités d'un bureau d'étude. Pour la première fois dans l'histoire des réformes éducatives, les concepteurs privés se sont insinués dans la fabrication de l'action publique. L'adhésion du Maroc à la nouvelle orthodoxie du développement, incarnée par le consensus de Washington, oblige (Vairel, 2007). Le paysage professionnel se voit enrichi par des recrutements effectués dans le milieu des lauréats des écoles de commerce et de gestion. Ces phénomènes montrent l'imprégnation des élites technobureaucratiques par la temporalité du privé relativisant la conception du long terme de l'Etat éducateur. La philosophie de l'excellence et l'accélération des délais des réponses sont autant d'indicateurs d'une matrice managérielle lancée comme concept phare par la COSEF (Meziane Belfkih, 2000).

En pratique, il est difficile de séparer entre la part qui revient aux élites techno-politiques et bureaucratiques dans l'orientation des choses sur le terrain. Non seulement la bureaucratie administrative est formellement placée à la disposition des membres du gouvernement, mais il se trouve qu'à l'issue du conflit de compétence entre les deux ministres de l'éducation nationale, arbitré par le chef du gouvernement, une symbiose s'installa entre les deux élites de l'enseignement scolaire sous l'égide d'une secrétaire d'Etat jugée proche de la maison du roi et formée à l'esprit managériel de par son cursus universitaire et sa carrière professionnelle

⁶Voir la présentation du CSEFRS sur son site : <http://www.csefrs.ma/pageFr.aspx?id=217>

dans les finances publiques et la gestion des ressources humaines au sein du secteur de l'enseignement scolaire.

Pour harmoniser la mise en œuvre du plan d'urgence, quatre directeurs centraux, issus du secteur des finances, sont désignés à la tête des directions stratégiques dans le secteur de l'enseignement scolaire. La responsabilité de la coordination centrale du programme d'urgence est confiée au directeur central de la planification. De point de vue vertical, des équipes régionales et provinciales sont formées pour le suivi et la réalisation des projets définis d'en haut. La coordination de ces équipes est accaparée par le corps inspectoral de la planification et de l'orientation. Les inspecteurs pédagogiques sont relégués au second plan.

Le déroulement de l'action publique de l'urgence sous le rapport techno-bureaucratique fait transparaître le rôle primordial d'un groupe d'élite quasiment programmatique (Genieys, 2008), issu des finances publiques et coiffé par une secrétaire d'Etat ayant une expérience professionnelle pareille. Ce groupe sectoriel partage l'adhésion à l'argumentaire du plan d'urgence et croit en la pertinence des solutions apportées aux problèmes éducatifs diagnostiqués. Les ressources positionnelles dont il dispose lui permettent de transposer dans l'élaboration de ce programme, les habitus professionnels acquis dans le cadre d'apprentissages multiples (Mahoney et al, 2010) structurant les trajectoires personnelles. Jouissant de ces attributs, ce groupe sectoriel a exercé une influence remarquable au niveau de la transition de l'Etat éducateur à l'Etat manager. Pour ne citer que cet élément, le travail par projet est devenu le credo du succès managérial des établissements scolaires et de la planification pédagogique intra-classe.

La dernière variable du modèle est constitué par la portée des obstacles adressées par les acteurs veto dont les stratégies consistent à manifester non pas une opposition de principe à l'action de la réforme dite de l'urgence, mais plutôt à soumettre les démarches du programme à des catégories de critiques entachés d'un cynisme occultant la défense d'intérêts positionnels. Les syndicats et les corps professionnels exclus des bénéfices drainés par le programme, se sont enragés contre une politique qu'ils jugent dans l'ensemble techniciste et superficielle. Mais pour tempérer les tensions et minimiser l'effet négatif sur l'action de l'urgence, un dispositif de communication, de formation et d'implication est mené auprès des adversaires farouches ou potentiels de la réforme dite urgente. Seulement, à part les syndicats, l'éducation comme problème de tout le monde, ne réussit pas encore à mobiliser d'autres acteurs veto comme les associations des parents d'élèves.

2. De l'action dans le temps au temps de l'action : sur la pragmatique temporelle du plan d'urgence

L'adoption de la charte nationale de l'éducation et de la formation nourrit l'impression prometteuse que les problèmes de l'éducation seraient désormais à penser et à traiter sur le long terme. La vulgate des commentaires qui a accompagné la conception et la production de ce document à vocation apologique, ne laisse aucun doute sur la rectitude des choix stratégiques en matière de l'éducation du peuple. Huit ans plus tard, les processus décisionnels postérieurs se soldèrent soudainement par la montée en puissance de l'action éducative de l'urgence, comme réponse préférée pour suppléer à l'essoufflement de la réforme. En un laps de temps, la vision perspectiviste recule sans peine, en faveur des dispositifs de l'urgence envahissant un secteur qui ne devrait pas être, selon le bon sens, sur le mode du « tout de suite ». Du coup, la logique de l'Etat réactif se reproduit, comme par le passé, à travers un enchevêtrement extraordinaire de deux espèces de temporalité : l'urgence ou le court terme d'une part et le moyen ou le long terme d'autre part. Par ironie du sort, le mode de gouvernement des politiques éducatives sous la coupole des islamistes n'a pas

échappé à cette imbrication des deux temporalités : les mesures prioritaires et la vision stratégique.

Il ne semble pas que l'urgence reflète dans le contexte politico-éducatif marocain, une mutation de la culture décisionnelle en réponse à une fluidification présupposé par les changements irréversibles des temps sociaux. Au contraire, la décision publique urgente en matière éducative remonte à l'aube de l'Etat postcolonial au contexte socio-anthropologique marqué encore par le poids du calendrier agraire. Charles André Julien, dans sa doléance envoyée au directeur du protocole de Mohammed V, dénonce les décisions prises dans l'urgence en mettant en garde contre les conséquences redoutables de l'avènement d'une société intellectuellement sous-développée⁷.

Tout se passe comme si la fréquence de ce genre de décisions exprime la séduction qu'exerce le monde hospitalier sur la construction politico-bureaucratique de l'univers éducatif dans le milieu des décideurs. Certes, comme le dit Marx, les mots ne voyagent pas sans dégâts, mais force est de constater que la métaphore de la médicalisation urgente trouve dans le secteur de l'enseignement, du point de vue des défaillances précitées, un prétexte à des emprunts objectivement justifiés même si le traitement approprié devrait s'inscrire incontestablement dans le long terme.

Dans l'analyse des politiques publiques, un intérêt majeur est accordé au temps linéaire par les différentes variantes du modèle d'explication séquentielle, pour appréhender l'action publique dans le temps (Hassenteufel, 2008). Mais lorsqu'on déplace la focale vers le temps de l'action, le temps accéléré et resserré de la décision, l'on parvient à saisir sous la voûte de la sociologie de l'action publique, les particularités et les implications politiques du processus décisionnel inscrit dans l'urgence (Laborier et al, 2003). La temporalité séquentielle de l'action publique perd sa linéarité en donnant lieu à un temps irrégulier et erratique pour ne pas dire chaotique (Commaille et al, 2014). La phénoménologie du temps accéléré des décisions d'urgence présente, pour le moins, deux implications : l'une socio-anthropologique et l'autre politique.

Il est possible de faire la distinction dans le paysage des politiques publiques réactives entre une typologie qui fait lieu aux urgences par nature, fonctionnant à l'état continu comme les urgences médicales ou juridictionnelles, celle destinée à la réactivité contre des dangers non anticipés comme les catastrophes naturelles et finalement l'urgence quotidienne situées au niveau individuel et groupal.

Le programme d'urgence semble véhiculer des caractéristiques d'improvisation proche de la deuxième catégorie de la réactivité publique. Mais, il paraît que sa raison d'être semble objectivement éloignée de la logique des crises imprévues, sauf à considérer l'échec frappant de l'Etat éducateur comme une espèce d'épidémie incurable nécessitant des mesures de médicalisation instituée plutôt que décidée à la hâte.

Dès lors, l'alerte devrait être institutionnalisée dans le cadre d'un travail de veille à long terme qui emprunte partiellement à l'univers hospitalier les stratégies de prévoir les aléas des catastrophes sanitaires. Il n'y a aucun empêchement moral et scientifique à ce que la réactivité s'institutionnalise dans un secteur aussi stratégique que l'enseignement, sous forme d'interventions administrative ou pédagogique au niveau des échelons inférieurs du système

⁷Charles André Julien, historien français et ancien doyen de la faculté des lettres de Rabat, a rédigé cette lettre au début des années 60 du siècle dernier après avoir démissionné de son poste. Cette lettre met à nu non seulement les conséquences des politiques d'improvisation en matière éducative, mais également le style de fonctionnement de l'élite bureaucratique qui n'était ni maitresse d'elle-même ni des objectifs qu'elle est officieusement autorisés à exécuter.

éducatif. Mais cette obsession de la rapidité décisionnelle au niveau global, justifiée par un état de nécessité ou d'urgence simulacre, selon l'expression de Zaki Laidi (Laidi, 2000), inscrit dans le rapport serré au temps des mesures de réformes incapables de modifier, en un clin d'œil, les pratiques pédagogiques et d'améliorer les conditions subjectives des apprentissages.

Absorbé par l'immobilier, le peu d'attention prêté au pédagogique fait que le plan d'urgence s'accommode avec des situations d'inculcation de l'épistémologie théologique en contradiction catégorique avec les raisons qui le fondent explicitement. La photo suivante, tirée du programme scolaire de la 6^{ème} année du primaire, illustre le maintien de cette volonté de substituer aux concepts de la physique, ceux de la métaphysique religieuse.



L'on pourrait rétorquer sur un autre plan que l'urgence est imposée dans un secteur qui devrait préparer les jeunes générations au rattrapage des ornières qui se creusent quotidiennement par la mondialisation et les transformations socio-économiques et techno-informatiques conséquentes. L'hypothèse est que la montée des décisions d'urgence s'attache à la résolution des contraintes imposées par la flexibilité des temporalités modernes, le poids de l'incertitude et la fluidité des repères. Or, les projets du programme d'urgence sont moins générateurs, de point de vue pédagogique, de l'orientation prospectiviste. Pour reprendre la typologie de Zimbardo sur les perspectives temporelles (Zimbardo et al, 1999), les programmes du ministère de l'éducation inculquent indissociablement à deux postures fondamentales : "*the present fatalistic person*" et "*the past oriented person*".

La socialisation aux deux figures socio-culturelles de la perspective temporelle avait, non seulement mis fin à l'orientation de "*present hedonistic person*" dégagée chez le marocain par l'ethnographie dite "coloniale"(Rachik, 2012), mais elle a contribué à l'élimination de l'orientation au futur, en le condensant soit dans un présentisme vécu sur le mode du fatalisme, soit dans un passé névrotiquement construit comme abri contre les aléas de la modernité (Inglehart et al, 2005, p. 44-45). Ce hiatus entre le plan d'urgence et la réalité des choses sur le terrain fait que ses élites sont beaucoup impulsées par la logique de l'adéquation plutôt que par celles des conséquences (March et al, 1989). La teneur faible de la projection vers l'avenir est révélatrice d'une surcharge des exigences inscrites dans un intervalle temporel ne dépassant pas le futur proche. (Laidi, 1999).

Cette idée de la neutralité temporelle illusoire de l'action publique de l'urgence amène directement au traitement de la fonction politique du temps caractéristique du processus décisionnel. L'urgence est un rapport politique au temps. Celui qui dispose du temps de l'initiative, c'est à dire qui est maître de son temps, domine ceux qui sont dans la posture de l'attente et leur impose un mode de régulation disciplinaire en matière temps. Le pouvoir

d'édicter des programmes, de fixer des échéances, de susciter des actions et des réactions fait partie de l'exercice ordinaire du pouvoir. Le monopole du temps, Comme l'affirme Bourdieu, consiste à priver les autres de toute possibilité de prévoir et d'anticiper (Bourdieu, 2000, p. 228).

Pour utiliser le vocabulaire de Nietzsche, il est question de s'interroger sur cette force qui a défini le sens, nommé les choses et interprété le monde, car toute interprétation, dit Deleuze, est déterminante du sens d'un phénomène. Or le sens consiste précisément dans un rapport de force d'après lequel certains agissent et d'autres réagissent dans un contexte hiérarchisé (Deleuze, 1965, p. 23).

Quelle est ainsi cette volonté de puissance qui définit une situation comme urgente et qui impose aux acteurs subalternes un emploi de temps à suivre ? Et quel rapport de force la chrono-politique des élites agissant au nom de l'Etat réactif, produisent-elles ? Ces questions partiellement traitées dans le paragraphe précédant appellent davantage d'interprétations sémiologiques. En effet, dans un contexte politique où le rapport aux hommes est privilégié en comparaison avec le rapport aux institutions, l'implication néolibérale de l'Etat frugal n'aurait pas entraîné des conséquences identiques sur la recomposition des élites du politique comme dans le contexte occidentale (Genieys, 2008).

L'imbrication des registres culturels du pouvoir amortit l'effet des coups de marteau de l'idiome de la gouvernance démocratique, à travers l'invention continuelle de nouvelles postures face à des contraintes dont on ne maîtrise pas le contrôle. L'affirmation de certaines élites dans le façonnement du programme d'urgence, est loin d'être le produit du tournant de la gouvernance. Au contraire, elle n'échappe nullement au pari sur les hommes fidèles, vers lesquels les lettres royales rappellent l'ingénierie épistolaire de l'Etat impérial (Béatrice et al, 2015). Aussi, faut-il reconnaître que ces types de programmes publics, inscrits dans le temps accéléré, ne reflètent pas forcément des demandes sociales formulées d'en bas, mais constituent plutôt des instruments de gouvernement destinés à répondre aux contraintes extérieures s'exprimant au travers des rapports d'instances internationales (Lascoumes et al, 2004).

Les politiques publiques constituent un domaine attestant que l'appropriation politique du temps ne se limite pas à la construction de la mémoire historique favorable à l'idéologie du roi chronophage (Lucette, 1990). Du fait qu'elles véhiculent une conception du bien public, elles devraient avoir fait place à la priorité du juste sur le bien, c'est-à-dire à la suprématie de la procédure (Rawls, 1995). Or le plan d'urgence, au regard de sa conception de l'immédiateté, avait imposé à tous les acteurs politiques et professionnels, sa conception légitime à la fois du juste et du bien qui sont forcément synonyme en l'absence de la délibération et de l'argumentation exigeant un temps long. Sous prétexte de l'urgence dont on accapare le droit de qualification et de définition, l'on soustrait au grand jour, à la compétence des élites dotées de légitimité démocratique, le traitement décisionnel horizontal des problèmes de l'éducation. Ici comme ailleurs, la procédure, le voile d'ignorance et la situation idéale de la parole sont effectivement en crise (El Maslouhi, 2010). La monopolisation de la définition de ce qui est mal public ou bien public est au principe de la négation de l'art argumentatif. Qui peut récuser la légitimité de programmes destinés au sauvetage d'un système éducatif en crise ? Le sacre de l'immédiat, fondé plutôt sur le consensus émotionnel que sur le débat raisonnable, est un antidote invoqué contre les envies de politisation et de mise en discours procédurale des réformes en matière de l'éducation nationale.

Les dégâts ne coûtent pas seulement pour le gouvernement des politiques éducatives, mais coûtent cher pour le processus de démocratisation que les volontés de puissance identifient

étroitement à la technologie électorale. Mark Bessin commente ce coût démocratique du temps de l'urgence absorbé par le présentisme, dans les termes suivants (Bessin, 1999):

«On peut craindre que ce « présentisme » qui rompt avec le régime moderne d'historicité auxquelles se rattachaient l'avenir, le progrès et l'idéologie, tende à l'anéantissement du temps long de la réflexion, incarné par des domaines tels que la recherche ou la culture. Le prix que la démocratie doit payer pour penser le devenir social représente un coût temporel élevé. En ce sens, un temps contracté dans l'immédiat et le court terme menace une société de citoyens, capables de se préoccuper de la portée pour l'avenir des décisions que l'on prend, pour privilégier une société d'usagers qui ne cherchent que des satisfactions individuelles à court terme ».

L'appropriation du temps de l'urgence ne se limite pas à l'éviction des adversaires potentiels ou réels des processus décisionnels, elle contribue également à déraciner la notion de réédition des comptes. L'échec du programme d'urgence s'est paradoxalement soldé par un processus d'irresponsabilisation comme si l'on est, dans la culture politique marocaine, responsable non pas des actes, mais seulement d'avoir de bonnes intentions. Par ce mécanisme, la substance du politique se voit pleinement évacuée dans le contexte du gouvernement des élites de l'urgence.

Conclusion :

La pluralisation des lieux d'élitisation des politiques éducatives au Maroc se solde paradoxalement par un processus d'apolitisation subtile. La construction symbolique de l'éducation comme secteur stratégique transcendant les aléas des compétitions et des surenchères dites politiciennes, ouvre la voie à la montée d'élites apolitiques qui échappent, par la nature de leur fonction conceptuelle au contrôle démocratique. Là encore, la justification avancée porte sur la nocivité de l'amovibilité du gouvernement représentatif des politiques sectorielles. La dé-patrimonialisation tant souhaité, dans un Etat qui se dit en démocratisation, se heurte au glissement de la compétence sur l'éducation, de la sphère de la volonté générale à celle des volontés particulières.

La loi organique n° 02.12 relative à la nomination aux postes supérieurs donne raison au conseil des ministres au détriment du conseil de gouvernement. Cette loi ouvre la voie à la consécration juridique d'un rapport de force qui a longuement fonctionné à l'état nu.

Le système de l'enseignement dispose désormais d'une instance constitutionnelle qui, bien que comprenant des représentations politiques et syndicales, assure une fonction de dépolitisation des politiques éducatives. Quelque soit la filière qui sous-tend la fonction ministrable, partisane ou technocratique, Le CSEFRS se présente comme l'artisan incontournable de ces politiques. Le conflit politique déclenché entre le chef de gouvernement et le ministre de l'éducation nationale, à propos de la politique linguistique, est un exemple où l'instance constitutionnelle chargée de l'éducation a joué un rôle décisif, en étroite collaboration avec le roi. Les islamistes au pouvoir en sont publiquement et politiquement sortis perdants. La langue française est réaffirmée dans sa position de langue étrangère dominante.

Au-delà des tensions qui le traversent de temps à autres et qui finissent par s'équilibrer, eu égard à l'hétérogénéité de sa composition, les choix du conseil s'imposent inévitablement non seulement au ministre de l'éducation nationale, mais également à la politique gouvernementale en matière éducative. Les orientations générales s'effectuent en dehors de la légitimité démocratique, en reléguant les autres segments de l'élite aux fonctions d'exécution.

Bibliographies

- Aghbal, A., 2014, « La capacité de raisonnement moral et les compétences citoyennes chez un échantillon d'étudiants marocains », (en arabe), *revue des sciences pédagogiques et psychologiques*, Vol. 15, n° 4.
- Austin, J-L., 1970, *Quand dire c'est faire*, Traduction de Gilles Lane, Paris, Seuil.
- Banfield, E. C., 1958, *The Moral Basis of a Backward Society*, The Free Press
- Béatrice, H et Tozy, M., 2015, « Une lecture wébérienne de la trajectoire de l'Etat au Maroc », *Sociétés politiques comparées*, n° 37.
- Benhaddou, A., 2009, *Les élites du royaume, Enquête sur l'organisation du pouvoir au Maroc*, Paris, Riveneuve.
- Benhlal, M., 2005, *Le collège d'Azrou : La formation d'une élite berbère civile et militaire au Maroc*, Karthala-IREMAM.
- Benoit-Paul Hébert, 1998, Régression avec une variable dépendante ordinale : comparaison de la performance de deux modèles logistiques ordinaires et du modèle linéaire classique à l'aide de données simulées, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'université Laval
- Bessin, M., 1999, « Le temps, une question de pouvoir », *Mouvement*, n° 2.
- Birnbaum, P., 2008, « D'hier à aujourd'hui : la remise en question de l'Etat fort ? », dans Berstein, S, Birnbaum, P et Rioux, J.P (dir), *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte.
- Bourdieu, P. et Passeron, J-C., 1970, *La reproduction, Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, Livre I.
- Bourdieu, P., 1980, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, P., 1987, *Choses dites*, Minuit, Paris.
- Bourdieu, P., 1989, *La noblesse d'État, Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P., 1998, *Practical Reason: On the Theory of Action*, Cambridge, Polity.
- Bourdieu, P., 2000, *Pascalian Meditations*, Stanford, Stanford University Press, Polity Press.
- Carcassonne, C., 1986, « Typologies des cabinets », *Pouvoirs*, n°36.
- Cohen, M.D., J. G. March, J.G et Olsen, J.P., 1972, « A Garbage Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, Vol. 17.
- Cohen, S., 2004, *The rise of a global Middle class in Morocco: Searching for a different future*, Duke University Press.
- Commaille, J., Simoulin, V et Thoemmes, J., 2014, « Les temps de l'action publique entre accélération et hétérogénéité », *Temporalités*, n° 19, [En ligne : <http://temporalites.revues.org/2818>].
- Dahl, A.R., 1961, *Who governs? Democracy and Power in an American City*, New Haven, Yale University Press.
- Deleuze, G., 1965, *Nietzsche*, Presses universitaires de France.
- Durkheim, E., 1991., *De la division du travail social*, Paris, PUF, coll. « Quadrige »,
- El Maslouhi, A., 2009, « La gauche marocaine, défenseure du trône, Sur les métamorphoses d'une opposition institutionnelle », *L'Année du Maghreb*, Vol. 5.
- El Maslouhi, A., 2010, « L'IER : espace public et apprentissage de la justice procédurale au Maroc. Une lecture habermassienne », *L'Année du Maghreb*, Vol. 3.
- El Maslouhi, A., 2010, « La Banque mondiale, Bailleur de l'Etat social au Maroc : la politique saisi par l'ingénierie », *Revue Marocaine de science politique*, n°1.
- El Merrouni, M., 1996, *La réforme éducative au Maroc, 1956-1994* (en arabe), Publication de la FLSH, Rabat.
- El Messaoudi, A., 1999, *Les Ministres dans le régime politique marocain, 1955-1985*, Thèse de doctorat d'Etat en droit public, Faculté de droit, Agdal, Université Mohamed V, Rabat.
- Gellner, E., 1983, *Nations and Nationalism*, Oxford, Basil Blackwell.
- Genieys, W., 2006, « Nouveaux regards sur les élites du politique », *Revue française de science politique*, Vol.56, n°1.
- Genieys, W et Smyrl, M., 2008, *Elites, Ideas and the Evolution of Public Policy*, Londres-New York, Palgrave.
- Genieys, W., 2008, *L'Élite des politiques de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Genieys, W., 2008, « Derrière la gouvernance. L'émergence d'élites programmatiques », Dans : Darviche, M-S et Genieys, W. dir., *Penser les régimes politiques avec Juan Linz*, Paris, L'Harmattan.
- Genieys, W., 2011, *Sociologie politique des élites*, Paris, Armand Colin.
- Genieys, W et Hassenteufel, P., 2012, « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, n° 2.
- Giddens, A., 1975, « Elites in the British Class Structure », Dans : Stanworth, P. (dir), *Elites and Power in British Society*, Londres et New York (N. Y.), Cambridge University Press.
- Grosrichard, A., 1979, *Structure du sérail : la fiction du despotisme asiatique dans l'occident classique*, Paris, seuil.
- Hassenteufel, P., 2008, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, coll. U-Sociologie.

- Hougua, B., 2015, « Les dimensions verticales et horizontales de l'individualisme et du collectivisme dans le contexte culturel marocain », *Cahiers de psychologie politiques*, n° 27, Juillet 2015. [en ligne : <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=3065>]
- Inglehart, R et Welzel, C., 2005, *Modernization, Cultural change and Democracy, The Human Development Sequence*, New York, Cambridge University Press.
- Keller, S., 1963, *The ruling class, Strategic elites in Modern society*, New York, Random House.
- Kirby, J.R., 1984, *Cognitive strategies and educational performance*, Orlando, San Diego, San Francisco, New York, London, Academic Press Inc.
- Laborier, P et Trom, D., 2003, « Introduction », Dans : Laborier P. et Trom D. dir, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF.
- Laidi, Z., 1999, « Pourquoi vivons-nous dans l'urgence ? », *Études*, n° 3906.
- Laidi, Z., 2000, *Le sacre du présent*, Paris, Flammarion.
- Lascoumes, P et Le Gales, P., dir., 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Linz, J., 1964, « An Authoritarian Regime : Spain », Dans : Allardt, E et Littunen, Y., *Cleavages, Ideologies and Party Systems*, Helsinki, The Westminster Society.
- Lucette, V., 1990, « Le roi chronophage. La construction d'une conscience historique dans le Maroc postcolonial », *Cahiers d'études africaines*, vol. 30, n°119.
- Mahoney, J. et Thelen, K., 2010, « A Theory of Gradual Institutional Change », Dans : Mahoney, J., Thelen, K., dir., *Explaining Institutional Change. Ambiguity, Agency and Power*, Cambridge, Cambridge University Press.
- March, J. G et Olsen, J. P., 1989, *Rediscovering Institutions : The Organizational Basis of Politics*, New York, The Free Press.
- McLeish, E. A., 1998, « Introduction : processes of educational transition in countries moving from authoritarian rule to democratic government », Dans : McLeish, E.A et Phillips, D., dir., *Processes in transition Education Systems*, Oxford, Symposium books.
- Meziane Belkhi, A., 2000, « La charte nationale d'éducation-formation », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 27. [En ligne : <http://ries.revues.org/2383> La charte].
- Muller, P., 2000, « L'analyse cognitive des politiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, Vol.50, n° 2.
- Nollet, J., 2010, Des décisions publiques « médiatiques » ? Sociologie de l'emprise du journalisme sur les politiques de sécurité sanitaire des aliments, Thèse pour le doctorat en science politique de l'Université de Lille2.
- Oberschall, A., 1973, *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall.
- Putnam, D.R., 1976, *The Comparative Study of Political Elites*, New Jersey, Prentice Hall.
- Putnam, R et Goss, 2002, « Introduction », Dans : Putnam, R., dir, *Democracies in Flux. The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press.
- Rachik, H., 2012, *Le proche et le lointain, un siècle d'anthropologie au Maroc*, Coll. Parcours méditerranéens, série Écritures, Editions Parenthèses-MMSH.
- Rawls, J., 1995, *Le libéralisme politique*, Paris, Puf.
- Rivet, D., 1988, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925)*, Paris, L'Harmattan, 3 Vol.
- Saaf, A., 1992, « Tendances actuelles sur la culture politique des élites », Dans : Santucci, J-C dir., *Le Maroc actuel : Une modernisation au miroir de la tradition ?* Nouvelle, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman.
- Sehimi, M., 1992, « Les élites ministérielles au Maroc : constantes et variables », Dans : Santucci, J-C. dir., *Le Maroc actuel: une modernisation au miroir de la tradition. ?* Nouvelle, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman.
- Topalov, C., 1999, « Le champ réformateur : un modèle », dans : Topalov, C. dir., *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Vairel, F., 2007, « La transitologie, langage du pouvoir au Maroc », *Politix*, Vol. 3-4, n° 80.
- Vermeren P., 2011, « la formation des élites marocaines, miroir de la mondialisation ? », *Le Télémaque*, n°39.
- Vermeren, P., 2002, *Ecole, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XXème siècle*, Rabat, Alizés.
- Waterbury, J., 1970, *The commander of the faithful, the Moroccan political elite, A study in segmented politics*, New York, Columbia University Press.
- Waterbury, J., 1977, « légitimation du pouvoir au Maghreb : tradition protestation et répression », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, n°16.
- Zimbardo, P.G. et Boyd, J.N., 1999, « Putting time in perspective : A valid, reliable individual-differences metric », *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 17, n°6.